



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET
DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

N°CS12-3160-SI- 2832 DIMENC
Dossier n°CE12-3160-000148/TDESI_0767/ID 319

Nouméa, le

14 NOV. 2012

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 17/01/2012 et complétée le 05/10/2012, la déclaration de la société SODAUTO concernant l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien de véhicules, sis 115 rue gervolino Magenta – commune de NOUMEA.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2930-1	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs.	S = 1900 m ²	200 m ² ≤ S ≤ 2000 m ²	D	La délibération n°707-2008/BAPS du 19/09/08
2930-2	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteurs y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	Q ≥ 5 kg/j	5 kg/j ≤ Q ≤ 100 kg/j	D	La délibération n°707-2008/BAPS du 19/09/08
2920-2	Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa.	Pabs = 30 KW	Pabs < 50 KW	NC	-

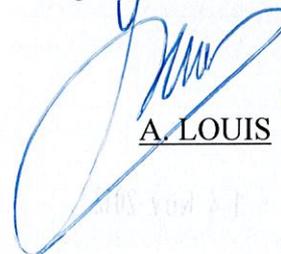
S = Surface de travail ; Q = Quantité de produit ; Pabs = Puissance absorbée ; D = Déclaration ; NC = Non Classée

La société SODAUTO, est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 de ce même code, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au Président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le Président de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie


A. LOUIS

